

# Charmois



*La nature... à proximité.*

## De quoi a-t-on parlé au Conseil Municipal du 13 avril ?

Après avoir analysé tous les chiffres en détail lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 20 mars, la séance du 13 avril était consacrée en totalité à l'approbation des comptes administratifs, de gestion, à l'affectation des résultats et au vote des budgets communaux et d'assainissement.

### Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats

Suite à la validation de la trésorerie de Blainville sur l'Eau, les comptes administratifs de la commune pour 2020 ont été approuvés et les résultats suivants affectés :

- CCAS : 1582,00 € transférés au budget communal du fait de la dissolution du CCAS le 20 mars dernier (transformation du CCAS en commission sociale).
- Commune : En investissement un déficit de 11 369 € lié à une attente de subvention DETR aujourd'hui perçue. En fonctionnement un résultat positif de 69 855 €
- Assainissement : En investissement un résultat positif de 2 376 € et en fonctionnement un résultat de 33 069 €.

### Vote du budget communal 2021

Le budget communal est présenté et voté à l'équilibre pour la section d'investissement à hauteur de 96 623 €. Pour la section de fonctionnement, le budget 2021 est voté avec un solde de 34 969 € : 175 973 € de dépenses et 210 942 € de recettes.

### Vote du budget assainissement 2021

Le budget assainissement est voté avec, en investissement, 131 609 € de dépenses et 162 659 € de recettes (74 000 € de subventions à percevoir en 2021). Ce budget intègre l'extension du réseau d'assainissement au chemin de Barbonville sans que cela ne remette en question l'équilibre financier de la commune.

### Vote des taux d'imposition communaux

Afin d'éviter des augmentations importantes, Le Conseil a décidé une augmentation faible mais régulière des taux d'imposition.

- Taxe foncière bâti : 7,22% au lieu de 7,15% en 2020
- Taxe foncière non bâti : 17,67% au lieu de 17,50% en 2020
- Contribution Financière des Entreprises : 13,34% au lieu de 13,21% en 2020

Le résultat net de cette augmentation des taxes pour la commune de Charmois s'élèvera pour 2021 à 132 €

**Pour plus de précisions**, voir les pages suivantes.

## Info MAI 2021



### Le mot du maire :

La campagne de vaccination contre la COVID 19 a largement mobilisé la mairie de Charmois et si vous êtes concerné, vous avez sans doute reçu des sollicitations par courrier ou par téléphone de notre part ou de la part de la CC3M pour bénéficier des journées de vaccination organisées à Blainville sur l'eau. Les informations de contact (âge et coordonnées téléphoniques) des candidats potentiels à la vaccination, sont transmises au secrétariat de la CC3M à titre tout à fait confidentiel et seront détruites au terme de la campagne de vaccination.

Je vous rappelle qu'à cette occasion, le transport des personnes isolées ou en difficulté est organisé par la CC3M et l'équipe municipale sur simple demande adressée en mairie.

La CC3M a besoin de bénévoles pour assurer l'accueil et l'enregistrement des candidats à la vaccination. N'hésitez pas à vous faire connaître si cela vous intéresse : 03 83 71 43 62, demandez Mme Florence Aguerreche.

Espérant que nous serons bientôt tous protégés, je vous souhaite beaucoup de courage et vous rappelle que les gestes barrières restent d'actualité.

### Aménagement de la Fontaine noire

Le site de la Fontaine noire est en cours d'aménagement pour en faire un lieu de promenade agréable autant pour les habitants de Charmois que pour les promeneurs de passage dans notre village. Dans un premier temps la mairie avait planté un verger communal. Cette année l'équipe municipale a fait planter une haie en limite de propriété avec la maison voisine, modifié l'implantation de la table de pique nique, puis entièrement fait rétablir, après sinistre, le chemin d'accès aujourd'hui réservé aux piétons. Il reste à compléter ces aménagements en déplaçant l'auge de pierre actuellement en place au bout du chemin du chauffour pour la ramener devant la fontaine noire et la remettre en eau.

### Rappel : horaires de tontes

Afin de préserver la sérénité du village, l'utilisation des tondeuses et autres engins bruyants est limitée :

- pour les jours ouvrés de 7 h à 19 h,
- les samedi de 9h à 12 h et de 15 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

### Au fil de la CC3M

Depuis cette semaine et, chaque mois, la commune de Bayon bénéficie d'un dispositif mobile de création des **cartes d'identité et passeports**.

Les prochaines sessions sont prévues : 8, 9, 10 juin et 6, 7, 8 juillet 2021.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone au 03 83 72 51 52. Dans ce cas vous devez remplir préalablement une fiche de préinscription disponible en mairie.



# Comprendre le budget de notre village

Le budget communal et le budget assainissement sont constitués chacun de deux sections bien distinctes : le fonctionnement et les investissements, avec pour chaque section des dépenses et des recettes. Les budgets sont construits à partir des résultats de l'exercice précédent et en projetant les dépenses et recettes de l'année en cours.

## BUDGET COMMUNAL 2021

DEPENSES	<u>FONCTIONNEMENT</u>	RECETTES
175 973 €		210 942 €
	<b>EXCEDENT + 34 369 €</b>	
	^	

DEPENSES	<u>INVESTISSEMENT</u>	RECETTES
96 823 €		96 823 €
	<b>EQUILIBRE</b>	
	^	

## QUELLES DEPENSES ET QUELLES RECETTES DE **FONCTIONNEMENT** EN 2021 ?

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Frais de fonctionnement courants	: 26 800 €	Excédent 2020 reporté	: 69 855 €
Entretien espaces verts et bâtiments	: 17 760 €	Résultat CCAS (dissolution)	: 1 582 €
Contributions et redevances (syndicat scolaire, service incendie...)	: 38 280 €	Taxes (foncières, habitations, droits de mutations)	: 55 410 €
Travaux forestiers	: 5 000 €	Locations communales	: 13 375 €
Salaires et charges (secrétaire)	: 13 460 €	Vente de bois	: 3 500 €
Indemnités et charges des élus	: 15 700 €	Rembt travaux pour tiers (aquadrains)	: 4 050 €
Intérêts d'emprunts	: 1 200 €	Rembt Assurance	: 6 346 €
Subventions aux associations	: 2 000 €	Dotations d'État	: 56 824 €
Commissions (sociale, jeunesse, Fêtes et cérémonies)	: 7 000 €		
Financement des investissements	: 40 833 €		
Divers et imprévus	: 7 940 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>210 942 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>175 973 €</b>		

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET 2021

<u>DEPENSES</u>	
Prolongation du trottoir route de Damelevières	: 7 200 €
Aménagement de l'accès piéton au cimetière	: 5 000 €
Divers aménagement paysagers	: 3 000 €
Parvis de la mairie	: 31 434 €
Aire de jeux (à côté de la mairie)	: 16 482 €
Columbariums au cimetière	: 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 116 €</b>

<u>SUBVENTIONS CONFIRMÉES</u>
(Plan de relance région)
<b>20 000 €</b>

<u>SUBVENTIONS en instance d'instruction (DETR Agence de l'eau)</u>
<b>15 000 €</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
DEPENSES <b>63 531 €</b>	<b><u>EXCEDENT + 548 €</u></b>	RECETTES <b>64 079 €</b>
	<b>Λ</b>	

	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
DEPENSES <b>131 609 € <sup>(1)</sup></b>	<b><u>EXCEDENT + 31 050 €</u></b>	RECETTES <b>162 659 € <sup>(2)</sup></b>
	<b>Λ</b>	

(1) Dont extension du réseau d'assainissement Chemin de Barbonville : 102 990 €

(2) Dont remboursement des bornes de branchement par les riverains du Chemin de Barbonville : 31 536 €

### Pour rappel : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019 - 2020

<b><u>Sur budget communal</u></b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
Enrobés rue de la mairie		35 586 €	35 586 €
Chemin du Carré voirie	9 450 €	145 695 €	155 145 €
Éclairage public	15 965 €	22 448 €	38 413 €
Mise aux normes des sanitaires mairie	17 768 €		17 768 €
Végétalisation cimetièrre	9 306 €		9 306 €
Subventions Chemin du carré (DETR)			- 22 750 €
Subvention végétalisation cimetièrre (agence de l'eau)		attendue en 2021	- 5 000 €
<b>Charge nette pour la commune :</b>			<b>228 468 €</b>

<b><u>Sur budget Assainissement</u></b>	<b>2016 à 2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
Station d'épuration et réseau	149 064 €	398 161 €	547 225 €
Subventions (50,7 %)			- 277 684 €
<b>Charge nette pour la commune :</b>			<b>269 541 €</b>

### L'ENDETTEMENT AU 31/12/2020

<b>Capital restant dû</b>	
Budget COMMUNAL	Budget ASSAINISSEMENT
Sur les anciens emprunts :	130 027 €
Sur les emprunts 2019 – 2020 : 90 853 €	330 000 €
<b>TOTAL : 90 853 €</b>	<b>460 027 €</b>
	Dont <b>80 000 €</b> de prêt
	Relais à rembourser au 31/06/2022

# Comprendre le budget de notre village

(supplément au Charmois info de mai 2021)

Le budget communal et le budget assainissement sont constitués chacun de deux sections bien distinctes : le fonctionnement et les investissements, avec pour chaque section des dépenses et des recettes. Les budgets sont construits à partir des résultats de l'exercice précédent et en projetant les dépenses et recettes de l'année en cours.

## BUDGET COMMUNAL 2021

<b>DEPENSES</b> 175 973 €	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>RECETTES</b> 210 942 €
	<b>EXCEDENT + 34 369 €</b>	
	<b>Λ</b>	

<b>DEPENSES</b> 96 823 €	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>RECETTES</b> 96 823 €
	<b>EQUILIBRE</b>	
	<b>Λ</b>	

## QUELLES DEPENSES ET QUELLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 ?

<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
Frais de fonctionnement courants	: 26 800 €	<u>Excedent</u> 2020 reporté	: 69 855 €
Entretien espaces verts et bâtiments	: 17 760 €	Résultat CCAS (dissolution)	: 1 582 €
Contributions et redevances (syndicat scolaire, service incendie...)	: 38 280 €	Taxes (foncières, habitations, droits de mutations)	: 55 410 €
Travaux forestiers	: 5 000 €	Locations communales	: 13 375 €
Salaires et charges (secrétaire)	: 13 460 €	Vente de bois	: 3 500 €
Indemnités et charges des élus	: 15 700 €	<u>Rembt</u> travaux pour tiers (aquadrains)	: 4 050 €
Intérêts d'emprunts	: 1 200 €	<u>Rembt</u> Assurance	: 6 346 €
Subventions aux associations	: 2 000 €	<u>Dotations</u> d'Etat	: 56 824 €
Commissions (sociale, jeunesse, Fêtes et cérémonies)	: 7 000 €		
Financement des investissements	: 40 833 €	<b>TOTAL</b>	<b>210 942 €</b>
Divers et imprévus	: 7 940 €		
<b>TOTAL</b>	<b>175 973 €</b>		

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET 2021

### DEPENSES

Prolongation du trottoir route de <u>Damelevières</u>	: 7 200 €
Aménagement de l'accès piéton au cimetière	: 5 000 €
Divers aménagement paysagers	: 3 000 €
Parvis de la mairie	: 31 434 €
Aire de jeux (à côté de la mairie)	: 16 482 €
<u>Colombariums</u> au cimetière	: 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 116 €</b>

### SUBVENTIONS CONFIRMÉES

(Plan de relance région)  
**20 000 €**

### SUBVENTIONS en instance d'instruction (DETR Agence

de l'eau)  
**15 000 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
DEPENSES	EXCEDENT + 548 €	RECETTES
<b>63 531 €</b>	<b>Λ</b>	<b>64 079 €</b>

	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
DEPENSES	EXCEDENT + 31 050 €	RECETTES
<b>131 609 € <sup>(1)</sup></b>	<b>Λ</b>	<b>162 659 € <sup>(2)</sup></b>

(1) Dont extension du réseau d'assainissement Chemin de Barbonville : 102 990 €

(2) Dont remboursement des bornes de branchement par les riverains du Chemin de Barbonville : 31 536 €

Pour rappel : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019 - 2020

<u>Sur budget communal</u>	2019	2020	TOTAL
Enrobés rue de la mairie		35 586 €	35 586 €
Chemin du Carré voirie	9 450 €	145 695 €	155 145 €
Eclairage public	15 965 €	22 448 €	38 413 €
Mise aux normes des sanitaires mairie	17 768 €		17 768 €
Végétalisation cimetièrre	9 306 €		9 306 €
Subventions Chemin du carré (DETR)			- 22 750 €
Subvention végétalisation cimetièrre (agence de l'eau)		attendue en 2021	- 5 000 €
<b>Charge nette pour la commune :</b>			<b>228 468 €</b>

<u>Sur budget Assainissement</u>	2016 à 2019	2020	TOTAL
Station d'épuration et réseau	149 064 €	398 161 €	547 225 €
Subventions (50,7 %)			- 277 684 €
<b>Charge nette pour la commune :</b>			<b>269 541 €</b>

## L'ENDETTEMENT AU 31/12/2020

### Capital restant dû

	Budget COMMUNAL	Budget ASSAINISSEMENT
Sur les anciens emprunts :		130 027 €
Sur les emprunts 2019 – 2020 :	90 853 €	330 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>90 853 €</b>	<b>460 027 €</b>

Dont **80 000 €** de prêt  
Relais à rembourser au 31/06/2022